



Objet : Don exceptionnel en faveur du Téléthon 2022 Association AFM-Téléthon

Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Considérant que l'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes,

Considérant que l'association œuvre pour l'intérêt général. Que l'innovation scientifique, médicale et sociale qu'elle impulse depuis des décennies, bénéficie à l'ensemble des maladies rares et des personnes en situation de handicap et fait avancer la médecine toute entière,

Considérant que l'AFM-Téléthon, c'est aussi le **Téléthon**, une mobilisation populaire unique qui a fait sortir les maladies rares du néant et permis une triple révolution : génétique, sociale et médicale avec le développement des biothérapies,

Considérant qu'ainsi, la journée de lancement des défis Téléthon du Gard a été organisée sur le site du Pont du Gard le samedi 15 Octobre 2022. Qu'au regard de l'intérêt général soutenu par cet évènement, l'EPCC souhaite s'associer et soutenir financièrement l'association AFM-Téléthon par le reversement du chiffre d'affaires hors taxes des entrées individuelles sur les espaces muséographiques hors groupes réalisé le samedi 15 Octobre 2022 à l'AMF Téléthon,

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,**

- ✓ Décide de donner la somme correspondante au chiffre d'affaires hors taxes des entrées individuelles sur les espaces muséographiques hors groupes réalisé le samedi 15 Octobre 2022, à l'AMF Téléthon soit la somme de 446.38€ HT.
- ✓ Précise que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget 2022, chapitre 67, article 6713.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Scorsone, M. Pissas, M. Bouget, Mme Dherbecourt, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Sauzet, M. Guillaud, M. Mercier, M. Rasson, Mme Rebuffat, M. Paoletti.

Avait donné une procuration écrite :

M. Favaron donne procuration à M. Malavieille.
M. Nicolas donne procuration à M. Scorsone.

Fait à Vers, le 15 février 2023.

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard

Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • Tél. 04 66 37 50 99 • Fax 04 66 37 51 50 • V09_DEH-030-448279844-20230215-2023_11-DE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE 9103Z • ORGANISME LOCAL DE TOURISME AUTORISÉ PAR

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com